



CETTE QUERELLE A PRODUIT UN RESULTAT!

Les querelles ont été fréquentes au moment de la paye, mais à la dernière, qui fut grave, trois des meilleurs ouvriers menacèrent de quitter l'atelier, et le patron se réveilla

C'est l'ancien système de pointage des heures de travail qui était condamnable. On ne peut s'attendre à ce qu'un pointeur humain travaille sans faire quelque erreur ou sans avoir des préférences et des animosités.

Il est inutile de s'attendre à ce que l'ouvrier endure cet état de choses, aujourd'hui surtout que le salaire est élevé et l'ouvrage abondant.

Donc, comme nous l'avons dit, cette querelle a produit un résultat. Quelqu'un mentionna

L'Enregistreur de Temps International

et dit combien il est populaire dans les établissements modernes du Canada, grands et petits.

Et le Patron dit: "Pourquoi me servir de machines dans chaque département de mon industrie, afin d'économiser du travail et des erreurs et ne pas m'en servir pour l'achat le plus important de matière première que je fasse: les heures de travail? **D'ailleurs mes employés ont besoin de protection aussi bien que moi.** Je vais me renseigner immédiatement."

C'est ce qu'il fit. Et nous avons reçu sa commande. Quant à lui il a obtenu un système d'enregistrement des heures de travail toujours plein de sang-froid, d'une exactitude parfaite, qui permet aux ouvriers de faire eux-mêmes leur pointage et d'être payés pour chaque minute de travail — mais pas plus —. Et tout le monde est content.

Permettez-nous de faire la même chose pour vous!



The International Time Recording Co. of Canada, Limited

Rue Anderson, Toronto

Winnipeg

Vancouver

Montréal

F. E. Mutton, gérant-gén.

400 Edifice Electric Ry.

817 rue Pender O.

Coin rues McGill et Notre-Dame